

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : jennagravel07@gmail.com

<https://www.cadre21.org/membres/ba1a6a59b71c94ac27761a6d>

Date d'obtention : 2025-02-21 17:42:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il a une procédure à suivre correctement. Cela nous permet de réagir vite et comment faire dans ces situations assez graves avant que le tout se propage vite. Il permet aussi de protéger les victimes de leur vie privée et de préserver l'intégrité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il va changer que je favorise mes interventions plus précisément face à ses situations et les étapes à suivre. Cela va aussi uniformiser les interventions avec tout le monde que l'on travaille avec comme l'entourage ou l'équipe en tant que tel.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

C'est surtout de ne pas vérifier dans le téléphone des jeunes même si l'on croit qu'il a des photos inadéquates dans le téléphone. Aussi, de garder sa confidentialité donc pas en parler à d'autres jeunes si cette situation est produite.